



# Conseil économique et social

Distr. générale  
31 janvier 2012  
Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Vingt-neuvième session

Genève, 12-16 décembre 2010

### Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de la vingt-neuvième session

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–14	2
A. Participation.....	2–6	2
B. Questions d'organisation.....	7–14	2
I. Rapport sur la vérification des pouvoirs.....	15	3
II. État d'avancement des activités de base.....	16–18	3
III. Réexamen et révision des protocoles et autres activités stratégiques.....	19–29	4
A. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.....	19–26	4
B. Protocole relatif aux métaux lourds.....	27–28	5
C. Protocole relatif aux polluants organiques persistants.....	29	6
IV. Respect des obligations découlant des protocoles.....	30–44	6
V. Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et activités de renforcement des capacités des pays en transition.....	45–46	9
VI. Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention.....	47–49	10
VII. Plan de travail pour 2012-2013 pour l'application de la Convention.....	50–52	10
VIII. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des signataires pour la réduction de la pollution atmosphérique.....	53–54	10
IX. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention.....	55–56	11
X. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.....	57–60	11
XI. Adoption des décisions prises à la vingt-neuvième session.....	61	12

## Introduction

1. La vingt-neuvième session de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance s'est tenue à Genève du 12 au 16 décembre 2011. Les décisions que l'Organe exécutif y a prises figurent dans le premier additif au présent rapport (ECE/EB.AIR/109/Add.1). Le plan de travail pour 2012-2013 pour l'application de la Convention, qui a également été adopté à cette session, est présenté dans le second additif (ECE/EB.AIR/109/Add.2).

### A. Participation

2. Les représentants des Parties à la Convention suivantes ont assisté à cette session: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Ukraine et Union européenne.

3. L'État non partie à la Convention ci-après était représenté: Japon.

4. Des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont participé à la session.

5. Le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E), le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) et le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est (EANET) étaient représentés.

6. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après ont pris part à la session: Bureau européen de l'environnement, Équipe spéciale de l'air pur, Forum mondial sur la pollution atmosphérique, International Cryosphere Climate Initiative et Union internationale des associations de prévention de la pollution atmosphérique (IUAPPA). Des représentants du secteur ont aussi participé à la session: Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne, Croplife International, European Petroleum Industry Association (EUROPIA), Forum scientifique et environnemental du brome, INEOS Styrenics (producteur européen de polystyrène expansé), Oil Companies' European Association for Environment, Health and Safety in Refining and Distribution (CONCAWE) et Union de l'industrie électrique (EURELECTRIC).

### B. Questions d'organisation

7. M. M. Williams (Royaume-Uni) a présidé la réunion.

8. Le Directeur de la Division de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a souhaité la bienvenue aux participants.

9. L'Organe exécutif a adopté son ordre du jour, tel qu'il figurait dans le document ECE/EB.AIR/108, tout en convenant de modifier l'ordre dans lequel certains points seraient

examinés et d'omettre le point relatif à l'accréditation des ONG, aucune demande d'accréditation de ce type n'ayant été reçue.

10. À la demande de la Fédération de Russie, l'ordre du jour avait été modifié afin d'inclure un point intitulé «Rapport sur la vérification des pouvoirs» et l'Organe exécutif a demandé au secrétariat de faire de cette question un point permanent de l'ordre du jour de toutes ses sessions à venir.

11. En réponse à une question de la Croatie, il a été précisé que les «représentants accrédités» auxquels faisait référence l'article 11 du Règlement intérieur (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19) étaient les personnes auxquelles les pouvoirs avaient été conférés. Conformément à l'article 13, les pouvoirs étaient conférés selon les procédures internes de chaque Partie, sauf lorsqu'il s'agissait d'adopter de nouveaux protocoles ou des amendements aux protocoles, auquel cas les pouvoirs devaient tous émaner soit du chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation d'intégration économique régionale, de l'autorité compétente de cette organisation. Il a été précisé en outre que, conformément au paragraphe 6 de l'article 21, les prescriptions relatives à la représentation et aux pouvoirs énoncées au chapitre V du Règlement intérieur (art. 11 à 15) ne s'appliquaient pas aux réunions des organes subsidiaires.

12. Le Président a rappelé aux délégations que les décisions prises par l'Organe exécutif à sa vingt-huitième session avaient été adoptées à cette même session et figuraient dans le rapport sur les travaux de la session.

13. La délégation des États-Unis a proposé d'apporter des modifications aux paragraphes 6, 23, 24, 36 et 40 du rapport. La délégation de l'Union européenne a proposé d'apporter des modifications aux paragraphes 24, 85 et 103 d).

14. L'Organe exécutif a adopté le rapport de sa vingt-huitième session (ECE/EB.AIR/106 et Add.1 et 2), ainsi modifié, et a demandé au secrétariat de publier un rectificatif et d'afficher celui-ci sur le site Web, à la page consacrée à sa vingt-huitième session.

## **I. Rapport sur la vérification des pouvoirs**

15. Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur, les délégations ont été invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat dans les vingt-quatre heures suivant l'ouverture de la session.

## **II. État d'avancement des activités de base**

16. M<sup>me</sup> Sonja Vidič, Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP, a présenté les principaux résultats des activités menées l'année précédente dans le cadre de l'EMEP, ainsi que les résultats de la trente-cinquième session de l'Organe directeur, dont rend compte le rapport de session (ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2). M. Tor Johannessen, Président du Groupe de travail des effets, a présenté les principaux résultats des activités de l'année précédente, y compris les résultats de la trentième session du Groupe de travail (ECE/EB.AIR/WG.1/2011/2).

17. Le Président a présenté un résumé des activités que le Bureau de l'Organe exécutif a menées en 2011 (ECE/EB.AIR/2011/3).

18. L'Organe exécutif:

- a) A pris note des informations communiquées par la Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP et le Président du Groupe de travail des effets;
- b) A pris note des informations communiquées par le Président sur les activités que le Bureau a menées en 2011;
- c) A demandé au secrétariat d'afficher sur le site Web les minutes des réunions tenues par le Bureau de l'Organe exécutif depuis avril 2009.

### III. Réexamen et révision des protocoles et autres activités stratégiques

#### A. Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

19. M. R. Ballaman, Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail concernant la révision du texte du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et de ses annexes, tel que le décrivent les rapports des quarante-huitième et quarante-neuvième sessions du Groupe de travail (ECE/EB.AIR/WG.5/104 et ECE/EB.AIR/WG.5/106). Il a par ailleurs présenté le document informel n° 8, qui contient des corrections au document ECE/EB.AIR/2011/8, et a informé les participants des progrès réalisés dans la mise à jour des documents d'orientation qui accompagnent le Protocole, notant que le document d'orientation relatif aux sources fixes mis à jour par le Groupe d'experts des questions technico-économiques avait été traduit en russe. Au cours des discussions qui ont suivi, il a été précisé que plutôt que des corrections, le document informel n° 8 contenait des propositions du Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

20. La délégation norvégienne a informé l'Organe exécutif d'une récente réunion du Conseil nordique des ministres pour l'environnement, soulignant que les membres de ce conseil acceptaient et avaient à cœur de coopérer à des mesures concernant les facteurs de forçage climatique à courte durée de vie, y compris le noir de carbone, en recensant les mesures nationales, en réalisant des inventaires d'émissions et en confrontant les plans d'action nationaux.

21. L'Organe exécutif a examiné les projets d'annexes révisées I, IV, V, VI, VII, VIII, X et XI au Protocole de Göteborg<sup>1</sup> et s'est prononcé sur un certain nombre de suppressions et de modifications. Le secrétariat a mis au propre des versions actualisées de ces documents en anglais et en russe, qu'il a fait distribuer aux délégations.

22. L'Organe exécutif a en outre examiné un projet d'annexe II révisée élaboré, avec l'appui du secrétariat, par le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Le tableau 1 de ce document, dans lequel figuraient les plafonds nationaux d'émission applicables à partir de 2010 aux Parties qui avaient ratifié le Protocole de Göteborg, devrait rester entre crochets. L'Union européenne présenterait une nouvelle

<sup>1</sup> Présentés dans les documents ECE/EB.AIR/WG.5/2011/8/Rev.1, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/9/Rev.1, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/10/Rev.1, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/11/Rev.1, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/12/Rev.1, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/13, ECE/EB.AIR/WG.5/2011/14/Rev.1 et ECE/EB.AIR/WG.5/2011/15.

proposition de tableau 1 avant la session suivante de l'Organe exécutif. La présentation actuelle des tableaux 2 à 6 a été provisoirement acceptée.

23. L'Organe exécutif a examiné les options concernant les années de référence et d'échéance, ainsi que les points de vue sur une réduction en valeur absolue et en pourcentage. Les délégations de l'Ukraine et du Bélarus ont soutenu l'option qui consistait, pour l'année de référence, à établir une moyenne sur trois ans (2004-2006). La délégation de la Fédération de Russie s'est dite ouverte à la fois à l'option consistant en une année unique et à celle dans laquelle une moyenne était établie sur trois ans, tandis que la délégation de l'Union européenne a fait observer qu'il serait plus avantageux d'établir une moyenne sur trois ans pour l'année d'échéance. La délégation canadienne a reconnu que cette dernière option serait une solution permettant de répondre aux problèmes météorologiques et a proposé d'adapter le texte. Les délégations des États-Unis et du Canada se sont dites ouvertes à une réduction en valeur absolue ou en pourcentage; la délégation du Bélarus a jugé avantageux d'opter pour une réduction en pourcentage. Les délégations norvégienne et suisse ont estimé que les deux options devraient être utilisées: un montant en kilotonnes pour l'année de référence et une réduction en pourcentage pour le reste. Il a été décidé d'adopter l'année 2005 en tant qu'année de base, en prévoyant une certaine souplesse en cas de circonstances exceptionnelles. Les pourcentages de réduction des émissions se rapporteraient à la période allant de l'année de base à l'année 2020. Les niveaux d'émission correspondant à l'année de base devraient être les chiffres communiqués officiellement à l'EMEP. Une proposition de la Norvège ayant trait à la possibilité d'établir une moyenne des niveaux d'émission sur trois années consécutives a été incluse dans la nouvelle version du projet d'annexe II révisée, qui sera examinée par les Parties.

24. La délégation de l'Union européenne a distribué un document de séance contenant des propositions liées à la révision de l'annexe IX afin d'ouvrir le débat et d'offrir aux participants la possibilité d'échanger des points de vue dans le cadre d'une discussion informelle.

25. L'Organe exécutif a examiné les dernières versions du texte du Protocole telles qu'elles étaient présentées dans le document ECE/EB.AIR/2011/8 et s'est prononcé sur un certain nombre de modifications et de questions en suspens. Un groupe de discussion s'est penché sur les options liées à la question du noir de carbone.

26. L'Organe exécutif:

- a) A adopté la décision 2011/1 sur le réexamen et la révision des protocoles;
- b) A demandé au secrétariat de présenter un projet d'annexe II révisée en tant que document officiel.

## **B. Protocole relatif aux métaux lourds**

27. Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen a rendu compte de l'état d'avancement des négociations sur les amendements au Protocole relatif aux métaux lourds, conformément au mandat qui lui avait été confié en décembre 2009 (voir le document ECE/EB.AIR/99/Add.2).

28. L'Organe exécutif a chargé le Groupe de travail des stratégies et de l'examen de poursuivre, conformément à son mandat révisé (ECE/EB.AIR/106, par. 57 a) à c)), les discussions sur le Protocole relatif aux métaux lourds à sa cinquantième session, en septembre 2012, et, une fois mis au point le processus de révision du Protocole de Göteborg, de rechercher en priorité un accord sur le texte d'un protocole modifié avant de consacrer du temps à toute autre question de fond.

### C. Protocole relatif aux polluants organiques persistants

29. L'Organe exécutif a demandé au Groupe de travail des stratégies et de l'examen de reporter tous travaux sur le Protocole relatif aux polluants organiques persistants (Protocole relatif aux POP) en 2012 et a décidé d'examiner cette question plus avant à sa réunion de décembre 2012, compte tenu des activités en cours dans le cadre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

## IV. Respect des obligations découlant des protocoles

30. Le Président du Comité d'application, M. P. Meulepas (Belgique), a présenté le quatorzième rapport du Comité (ECE/EB.AIR/2011/2) concernant le respect par les Parties des obligations découlant des protocoles, y compris les résultats des vingt-septième et vingt-huitième réunions du Comité. Il a attiré l'attention sur les recommandations du Comité (ECE/EB.AIR/2011/7) concernant des cas de non-respect des obligations fondamentales, ainsi que le respect, par les Parties, de leurs obligations de notification de leurs émissions, ainsi que de leurs stratégies et politiques. Par ailleurs, conformément au plan de travail pour 2010, le Comité avait poursuivi son examen des notifications présentées dans le cadre du Protocole relatif aux POP. En 2011, il avait examiné les communications et questions portées à son attention par 15 Parties, représentant au total 22 cas de non-respect ou de non-respect éventuel.

31. Le Président du Comité d'application s'est dit préoccupé par le fait que les documents informels n<sup>os</sup> 1 et 2 aient été affichés sur le site Web de l'Organe exécutif sans l'accord du Comité. Le document informel n<sup>o</sup> 1 dressait la liste des communications officielles liées aux travaux du Comité en 2011 et le document informel n<sup>o</sup> 2 présentait les tableaux relatifs aux obligations de notification mentionnés dans le quatorzième rapport du Comité d'application. Le Président du Comité a demandé instamment au secrétariat d'afficher dès que possible des versions corrigées des documents informels n<sup>os</sup> 1 et 2 sur le site Web. Les délégations des États-Unis, du Canada et de l'Union européenne ont appuyé la demande du Président du Comité d'application.

32. La délégation espagnole a fait un exposé sur les progrès que son pays avait accomplis sur la voie du respect de ses obligations au titre du Protocole relatif à la lutte contre les émissions d'oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières (Protocole relatif aux NO<sub>x</sub>) et du Protocole relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières (Protocole relatif aux COV). Les données d'émission notifiées pour l'année 2009 montraient que l'Espagne respectait finalement les obligations de réduction des émissions découlant du Protocole relatif aux NO<sub>x</sub>; en outre, l'Espagne avait réduit à 3 % son dépassement de l'objectif fixé pour les émissions de COV en 2009, accomplissant ainsi un progrès considérable dans l'application du Protocole relatif aux COV.

33. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP a proposé de modifier la décision proposée concernant la notification des émissions de polluants organiques persistants (POP) en supprimant les paragraphes 10 à 13 et en rédigeant une décision distincte concernant la notification des POP.

34. Les États-Unis ont appuyé les décisions recommandées par le Comité et ont adressé leurs remerciements au Président du Comité. S'agissant des conclusions du Comité concernant la notification au titre du Protocole relatif aux POP, ils se sont dits préoccupés par le fait que de nombreux pays ne soient apparemment pas à même de mesurer ou de maîtriser leurs émissions de POP, que certaines de ces émissions n'aient pas été étudiées ni inventoriées et que, dans nombre de cas, les techniques de réduction desdites émissions

n'aient pas été indiquées dans les documents d'orientation accompagnant le Protocole. Les États-Unis ont fait valoir qu'il était important que les pays, quand il négociaient l'inclusion d'obligations dans des traités juridiquement contraignants, songent à la manière dont ils pourront respecter ces obligations.

35. La délégation du Royaume-Uni a fait la déclaration suivante au titre du présent point de l'ordre du jour:

En tant que pays chef de file pour le Programme international concerté relatif à la végétation, l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, l'Équipe spéciale de l'azote réactif et le Réseau d'experts sur les avantages et les instruments économiques, le Royaume-Uni aimerait faire part de sa préoccupation au sujet de la réduction du soutien apporté par le secrétariat à ces équipes spéciales et ces groupes au cours des dernières années. En particulier, la réduction de la participation du secrétariat aux réunions a influé sur la capacité des équipes spéciales de s'acquitter de leur tâche, ces équipes se sentant moins impliquées dans les travaux du reste de la Convention et la coordination des travaux des différentes équipes spéciales se trouvant amoindrie. En outre, cette baisse du soutien apporté par le secrétariat se traduit par une augmentation importante de la charge de travail des présidents des groupes. Cela peut finalement dissuader les Parties de financer des équipes spéciales – ce que le Royaume-Uni envisage certainement. Enfin, la réduction du niveau et de la qualité du soutien sur le plan de la diffusion des informations a aussi influé à la fois sur les travaux du groupe et sur la divulgation de ces travaux.

36. Le Président du Comité d'application a noté qu'en dehors de l'Espagne, qui avait déjà présenté sa mise à jour, il y avait plusieurs autres cas de non-respect (concernant en l'occurrence la Grèce, le Danemark et Chypre), à la suite desquels les délégations avaient été invitées à présenter des mises à jour à l'Organe exécutif. Le Président de la réunion a demandé instamment à ces délégations de communiquer dès que possible les renseignements voulus au Comité d'application.

37. La délégation chypriote a fait référence à l'accident tragique qui avait frappé sa principale centrale électrique en 2011 et a expliqué que les fonds avaient été affectés en priorité à la fourniture d'électricité. Elle n'était pas en mesure de donner d'autres renseignements concernant le respect du Protocole relatif aux NO<sub>x</sub>. Il a été noté en outre que certains problèmes liés à des émissions de cadmium risquaient de se poser.

38. La délégation danoise a dit qu'elle espérait s'acquitter très prochainement de ses obligations au titre du Protocole relatif aux POP, compte tenu de la recherche en cours sur la mise en œuvre de nouvelles technologies et de certains changements au sein du Gouvernement.

39. L'Organe exécutif a adopté les décisions ci-après:

a) Décision 2011/2 concernant le respect par la Grèce de ses obligations au titre du Protocole relatif aux oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières;

b) Décision 2011/3 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole relatif aux oxydes d'azote ou leurs flux transfrontières;

c) Décision 2011/4 concernant le respect par l'Espagne de ses obligations au titre du Protocole relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières;

d) Décision 2011/5 concernant le respect par le Danemark de ses obligations au titre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants;

- e) Décision 2011/6 concernant le respect par l'Allemagne, l'Estonie, l'Italie et la Lettonie de leurs obligations au titre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants;
- f) Décision 2011/7 concernant le respect par l'Islande de ses obligations au titre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants;
- g) Décision 2011/8 concernant le respect par la République de Moldova de ses obligations au titre du Protocole relatif aux polluants organiques persistants;
- h) Décision 2011/9 concernant le respect par le Luxembourg de ses obligations relatives à la communication d'informations;
- i) Décision 2011/10 concernant le respect par la Fédération de Russie, la France, la Lettonie et l'Union européenne de l'obligation qui leur incombe de rendre compte de leurs stratégies et politiques;
- j) Décision 2011/11 concernant le respect par l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande des obligations qui leur incombent de notifier les émissions;
- k) Décision 2011/12 concernant le respect par la République de Moldova des obligations qui lui incombent de notifier les émissions;
- l) Décision 2011/13 concernant la notification des émissions de polluants organiques persistants.

40. L'Organe exécutif a prié le secrétariat de communiquer ces décisions au Ministère des affaires étrangères des Parties en question. Il a demandé en outre au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe de communiquer la décision 2011/9 au Ministère des affaires étrangères et au Ministère de l'environnement du Luxembourg.

41. En ce qui concerne la composition du Comité d'application, l'Organe exécutif:

- a) A noté que M. P. Meulepas (Belgique) et M. I. Angelov (Bulgarie) siègeraient au Comité un an de plus;
- b) A réélu M. M. Schroeder (Allemagne), M<sup>me</sup> M. Muñoz Cuesta (Espagne) et M. D. Buchholz (États-Unis) pour un deuxième mandat de deux ans et M<sup>me</sup> C. Hamilton (Royaume-Uni) pour un troisième mandat;
- c) A élu M. M. Ritter (Autriche), M. E. Fiani (France) et M<sup>me</sup> J. Carlson (Suède) pour un mandat de deux ans;
- d) A réélu M. Meulepas Président du Comité d'application.

42. En outre, l'Organe exécutif:

- a) A décidé de remplacer les documents informels n<sup>os</sup> 1 et 2, affichés sur le site Web de la Convention, par les versions corrigées approuvées par le Comité d'application;
- b) A noté que des détails qui figuraient les années antérieures dans les rapports officiels du Comité ne figuraient pas dans les rapports de l'année en cours et de l'année précédente et a demandé au Comité de lui présenter en 2012 et les années suivantes un rapport officiel complet, comprenant toutes les informations essentielles qu'il devra examiner. Il a invité le Comité, face à l'augmentation du nombre des questions portées à son attention, à diviser son rapport en plusieurs documents formels si la présentation des informations dont il devait rendre compte l'exigeait;
- c) A décidé de retirer du rapport de 2010 sur l'examen des stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/2010/8 et Add.1 et 2),

avant la traduction et la publication du document, les sections qui avaient trait au respect des dispositions;

d) A demandé au secrétariat de rendre publiques les réponses des Parties au questionnaire sur les stratégies et les politiques et de veiller à ce que toute difficulté technique entravant l'accès du public à ces informations soit étudiée et résolue.

43. À la fin de la session, le secrétariat a annoncé que les documents informels n<sup>os</sup> 1 et 2 avaient été retirés du site Web. Il a confirmé que les corrections à apporter à la numérotation des paragraphes et aux titres des sections du document informel n<sup>o</sup> 1 seraient faites en consultation avec le Président du Comité d'application. Le secrétariat a souligné toutefois que le document informel n<sup>o</sup> 2 ne contenait aucune erreur et que les informations présentées dans ce document avaient servi de base à l'évaluation par le Comité du respect des dispositions par les Parties et aux recommandations du Comité à l'Organe exécutif. Il a confirmé qu'il supprimerait l'ensemble du texte du document et n'afficherait que les tableaux sur le site Web, comme l'avait demandé le Comité.

44. Le secrétariat a expliqué en outre que les réponses des Parties au questionnaire en ligne sur les stratégies avaient été mises à la disposition du public, mais que le logiciel était dépassé et ne fonctionnait pas avec la récente mise à jour du site Web de la CEE.

## **V. Plan d'action pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et activités de renforcement des capacités des pays en transition**

45. Le Président du Groupe de coordination, M. A. Nedre (Fédération de Russie), a présenté les activités proposées pour mettre en œuvre le plan d'action révisé, dont la liste figurait dans le document informel n<sup>o</sup> 14, notant qu'il s'agissait du seul document concernant la sous-région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale dans lequel des délais et des coûts estimatifs étaient indiqués. Le plan de travail du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (Groupe de coordination pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale) pour 2012 était décrit dans le document informel n<sup>o</sup> 17.

46. L'Organe exécutif:

a) S'est félicité des efforts consentis par le Groupe de coordination pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, dirigé par la Fédération de Russie et ses États membres d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'Europe du Sud-Est, pour s'acheminer vers la ratification;

b) A pris note du plan de travail du Groupe de coordination pour 2012;

c) A soutenu les activités proposées par le Groupe de coordination pour mettre en œuvre le plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale dans le cadre du plan de travail de la Convention pour 2012-2014, telles qu'elles avaient été présentées à la session, et a demandé instamment aux Parties à la Convention de fournir les ressources nécessaires, comme l'indiquait la proposition.

## **VI. Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention**

47. La délégation des États-Unis a présenté le projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention, exposé dans le document informel n° 9 et aimablement traduit par le Canada en français et en russe.

48. Le projet de plan d'action avait été examiné en détail et établi sous sa forme définitive par un petit groupe de discussion qui avait régulièrement rendu compte de l'avancement de ses travaux à la session plénière.

49. L'Organe exécutif a adopté la décision 2011/14 concernant le Plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour la Convention.

## **VII. Plan de travail pour 2012-2013 pour l'application de la Convention**

50. Le secrétariat a présenté le projet de plan de travail biennal présenté dans le document ECE/EB.AIR/GE.1/2011/10-ECE/EB.AIR/2011/5, ainsi que les propositions de modifications formulées par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen (voir le document ECE/EB.AIR/WG.5/106), l'Organe directeur de l'EMEP (voir le document ECE/EB.AIR/GE.1/2011/2), le Groupe de travail des effets (voir le document ECE/EB.AIR/WG.1/2011/2) et le Comité d'application (voir le document ECE/EB.AIR/2011/2). Certains changements avaient été effectués par rapport aux plans de travail des années précédentes. Par exemple, les activités en cours étaient désormais distinguées des nouvelles activités dans le plan de travail et la liste provisoire des réunions des organes et des groupes de la Convention avait été déplacée du plan de travail au site Web de la Convention.

51. Plusieurs modifications supplémentaires avaient en outre été proposées à la lumière des débats tenus et des décisions prises au titre des points précédents de l'ordre du jour.

52. Compte tenu des modifications qu'il avait été proposé d'apporter au projet de plan de travail transmis par les organes subsidiaires et des suggestions que les délégations avaient faites en plénière, l'Organe exécutif a adopté son plan de travail pour 2012-2013 tel que modifié (ECE/EB.AIR/109/Add.2).

## **VIII. Stratégies et politiques des Parties à la Convention et des signataires pour la réduction de la pollution atmosphérique**

53. La délégation suisse a demandé que l'élaboration et la diffusion du questionnaire sur les stratégies et les politiques soient réinscrites dans le plan de travail pour 2012-2013. La délégation de l'Union européenne s'est élevée contre cette proposition, s'interrogeant sur l'utilité du questionnaire et des réponses recueillies.

54. Le Président a conclu qu'il n'y aurait pas de questionnaire pendant la période biennale 2012-2013, à moins que l'Organe exécutif ne décide de modifier le plan de travail pour 2013 au cours d'une de ses sessions de 2012.

## **IX. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe et des organisations internationales ayant un rapport avec la Convention**

55. Les représentants de l'AEE, du PNUE, de la CESAP et de l'OMM ont été invités à présenter par écrit les activités pertinentes de ces organisations au secrétariat.

56. L'Organe exécutif a demandé au secrétariat d'afficher sur la page Web les documents communiqués par ces organisations.

## **X. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention**

57. Le secrétariat a présenté la note sur les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (documents ECE/EB.AIR/2011/1 et Corr.1).

58. En ce qui concernait les activités de l'EMEP, l'Organe exécutif:

a) S'est prononcé sur l'affectation précise des ressources en 2012 et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (tableaux 2 et 3 du document ECE/EB.AIR/2011/1);

b) S'est associé à l'appel lancé par l'Organe directeur de l'EMEP aux Parties au Protocole EMEP pour que celles-ci envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le projet de plan de travail pour 2012-2013, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter pendant cette période pour achever l'examen et la révision des protocoles, y compris les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée;

c) A prié l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2013, pour adoption à sa trentième session, en 2012;

d) A demandé instamment aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs contributions en espèces pour 2011 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2012, de verser leurs contributions de manière à ce que celles-ci parviennent au Fonds au cours du premier semestre de l'année;

e) A prié l'Ukraine de prendre d'urgence des mesures pour achever le projet de création d'une station de surveillance de l'EMEP en tant que contribution en nature pour couvrir les arriérés pour la période 1996-2001 (équivalent à 175 205 dollars).

59. En ce qui concernait le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer les activités relatives aux effets, l'Organe exécutif:

a) A pris note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2011 et s'est félicité des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) A décidé que les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui étaient financées par le Protocole EMEP, s'élèveraient à 2 152 700 dollars en 2012 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2013 et 2 152 700 dollars en 2014;

c) A maintenu le barème des quotes-parts de l'ONU pour 2010 aux fins du calcul des contributions recommandées (voir le plan de travail, tableau 9);

d) A demandé au secrétariat d'informer les Parties au plus tard au printemps 2012 du montant des contributions qui a été recommandé pour constituer le budget de 2012, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée;

e) A prié instamment toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait d'envisager de verser les contributions recommandées pour 2012 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2012, de verser leurs contributions de manière à ce que celles-ci parviennent au Fonds au cours du premier semestre de l'année;

f) A noté, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui était fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergeaient des centres de coordination et ceux qui organisaient des réunions, ainsi que les pays qui finançaient les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

60. En ce qui concernait le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer des activités dans les pays en transition, l'Organe exécutif:

a) A réaffirmé le soutien qu'il apportait à cet élément du programme de travail, le succès d'une large application de la Convention dans les pays en transition d'Europe orientale étant fondamental pour l'avenir de la Convention;

b) S'est félicité des contributions au Fonds d'affectation spéciale et a remercié les pays qui avaient versé ces contributions;

c) A approuvé le budget de 378 550 dollars proposé pour le Fonds d'affectation spéciale E112 en 2012 et a prié instamment les Parties de verser des contributions à ce fonds;

d) A demandé au secrétariat d'informer les Parties de la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et de les inviter à verser des contributions volontaires;

e) A invité toutes les Parties, mais en particulier celles qui animaient des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation d'ateliers spéciaux dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est et à collaborer avec le secrétariat pour organiser ce type d'activités.

## **XI. Adoption des décisions prises à la vingt-neuvième session**

61. L'Organe exécutif a adopté, le 16 décembre 2011, les décisions prises à sa vingt-neuvième session.

---